

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 9 juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
2 juin 2009

Conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procuration : 1
Votes : 26

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 9 JUIN 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline LESCOT Vincent.

MARTINI Geneviève a donné procuration à GOLFETTO Rémi

Excusée : TAORMINA Corinne.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2009 est adopté à l'unanimité.
Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières et administratives

1.1. Compte Administratif 2008

Rapporteur : Max GILLES

Le compte administratif 2008 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 112 969,09 € correspondant à 3 867 738,83 € de dépenses pour 3 980 707,92 € de recettes. Monsieur le Maire précise que le résultat de fonctionnement est en baisse chaque année.

Le résultat d'investissement s'établit à – 691 859,26 € : 1 868 753,06 € de dépenses pour 1 176 983,80 € de recettes. Hormis le remboursement des emprunts, les principales dépenses ont concerné l'acquisition de terrains, la finition et l'aménagement extérieur du complexe de salles de sports, le revêtement des voiries et la création d'un court de tennis. Monsieur le Maire se retire de la salle et le Conseil Municipal, par 25 voix pour, adopte les résultats de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2008.

1.2. Élections européennes

Rapporteur : Max GILLES

Les élections européennes se sont déroulées le dimanche 7 juin 2009 de 8 à 18 H. Le taux de participation s'est élevé à 39,4 % (1 227 votants sur 3 113 inscrits).

Le tableau des résultats est présenté en séance.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

1.3. Commission DSP petite enfance

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La procédure de délégation de service public, article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la constitution d'une commission composée du Maire qui la préside et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus du conseil municipal. Ces membres sont élus au scrutin de liste.

Titulaires proposés : Marc TROUSSEL, Françoise BASNEL, Odile POUJOL, Corinne NIÉTO et David MARCEL.

Suppléants proposés : Michel LEYDET, Yvette POURTIER, Maryse PACCHIONI, Geneviève MARTINI et Vincent LESCOT

Siègent également avec voix consultative le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Il est proposé de compléter cette commission du Directeur Général des Services de la commune, de la Directrice de la crèche et de l'éducatrice de jeunes enfants, avec voix consultative.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la composition de la commission proposée, complétée des membres avec voix consultative proposés.

1.4. Titres de Paiement

Rapporteur : Françoise BASNEL

Des parents ont sollicité le paiement de la crèche La Cabriole par Chèque Emploi Service Universel (CESU), d'autres le paiement du centre aéré et des camps ados par chèque vacances. Ces modes de paiements, de plus en plus utilisés par les bénéficiaires, ont un coût pour la collectivité :

+ Le CESU : frais d'inscription de la collectivité (une fois) 30,40 € HT, frais de dépôt des chèques : 4,25 € HT par dépôt, et une commission des organismes émetteurs qui varie de 0,18 à 1,30 %

+ Le Chèque vacances : frais d'inscription de la collectivité : gratuit, aucun frais de dépôt et une commission des organismes émetteurs de 1 % avec un minimum de 2 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la prise en charge de ces modes de paiements à la crèche, garderie périscolaire, pour le centre de loisirs et les camps ados.

CLSH

Pour le déroulement du centre aéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature d'une convention de location des bâtiments de la MFR de Beauchamp qui accueilleront le CLSH pendant 6 semaines pour un montant total de 3 900 € ainsi que pour la signature d'une convention de mise à disposition de places dans la structure d'accueil du CLSH de Beauchamp avec la Commune de Graveson.

Françoise BASNEL informe qu'il y aura 3 PAI au centre aéré pour lesquels les parents fourniront les repas. Il est décidé que, dans ce cas et de façon systématique, le prix des repas sera déduit du tarif du séjour.

Marc TROUSSEL intervient pour préciser que la loi autorise depuis 2006 les collectivités locales à recruter des animateurs en contrat d'engagement éducatif (CEE) selon le barème suivant :

- titulaire du BAFD ou équivalent.....	6,25 x 8,71 (taux horaire smic)/jour travaillé					
- titulaire du BAFA.....	5,50 x	-	-	-	-	-
- stagiaire.....	4,00 x	-	-	-	-	-
- non diplômé > 18 ans.....	3,25 x	-	-	-	-	-
- non diplômé < 18 ans.....	3,00 x	-	-	-	-	-

Personnel des services Techniques

Monsieur le Maire précise que Thomas BRUN sera en arrêt pendant un minimum de 2 mois et fait part de l'embauche de Guy EYGRIER pour un contrat de 6 mois. Les effectifs du personnel seront renforcés durant l'été avec quatre jeunes qui effectueront chacun 1 mois (juillet ou août) au sein des services techniques. Il indique également que Jordan GIORGI sera employé durant un mois.

2. Urbanisme – Travaux

2.1. Menuiseries des écoles : marché

Rapporteur : Michel LEYDET

Une consultation par l'intermédiaire d'une procédure adaptée de marché public a été lancée fin avril pour la rénovation des menuiseries des écoles. 7 entreprises ont demandé un dossier de consultation, 4 ont adressé une offre.

Entreprise	Commune	Offre HT	Offre TTC
HARMONIE DE L'HABITAT	Gardanne	65 859,00 €	78 767,36 €
MENUISERIE GAUZARGUES	Arles	62 523,00 €	74 777,51 €
PARTNER SCAMI	Saint-Andiol	95 071,24 €	113 705,20 €
Eurl ALPILLES FERMETURES	Mollèges	81 970,50 €	98 036,71 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre de la Menuiserie Gauzargues.

2.2. Échange SCI La Bergerie

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil municipal d'Eyragues, en 1992, avait accepté un échange de parcelles appartenant à M. MICHON, cadastrées n° BE 113, 116, 110 et partie de la 81, lieu-dit Le Coudéric Est, afin de rétablir le chemin communal. Restent également à céder par la commune les parcelles BE 79 et partie de la 76. Cet échange n'a jamais été normalisé par acte notarié.

Maître PAUL, chargé de cette régularisation, demande une nouvelle délibération car les parcelles appartiennent ce jour à la SCI La Bergerie et le classement de ces parcelles en chemin communal.

Le Conseil Municipal autorise ce classement à l'unanimité.

2.3. Acquisition Parcelle AB 384

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé d'acquérir environ 2 900 m² issus de la parcelle AB 384 d'une superficie totale de 3 774 m², auprès de M. et Mme Albert VAN HULLE afin de procéder ultérieurement à l'aménagement de logements sociaux pour personnes âgées. Les vendeurs proposent le prix de 125 € le m², soit 362 500 €.

L'estimation de la parcelle a été demandée au service France Domaines qui a estimé le bien à 140 € le m², soit 420 000 € l'ensemble.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, cette acquisition au prix de 125 € le m², soit un montant total de 362 500 €.

2.4. Révision et modification du POS

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé de lancer une procédure de révision – modification du POS afin d'adapter l'urbanisme d'Eyragues à différents projets communaux. Les objectifs de cette révision – modification simplifiée du POS sont :

- Réaliser un projet d'intérêt général dans le secteur des chênes verts afin de permettre l'aménagement d'un bassin de rétention et la réalisation de lots en accession à la propriété ;
- permettre la création ou l'extension d'établissements scolaires en toutes zones du POS, sans limitation de surface ;
- réglementer un sous-secteur de la zone UD afin de permettre le développement de logements pour personnes âgées ;
- étendre la zone NAE3 pour les opérations d'aménagement ou de construction conformes à la vocation du secteur affecté au quai de transfert des déchets et à la déchetterie ;
- (sous réserve de l'accord préalable des propriétaires) aménager le secteur NAE2.

Une consultation est en cours pour retenir la prestation d'un urbaniste chargé d'accompagner la commune dans cette démarche de révision – modification simplifiée de son POS.

Le premier acte sera de prendre une délibération de recours à cette procédure et de fixer les modalités de la concertation qui doit comprendre les habitants, les associations locales et toute personne intéressée dont les représentants de la profession agricole (art L300-2 du code de l'urbanisme). La concertation peut prévoir la parution d'un dossier dans le bulletin municipal, la mise à disposition d'un dossier consultable en Mairie et la tenue de réunions d'information publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à ces projets communaux.

3. Questions diverses

• Paroisse Saint-Maxime

Un courrier de l'association fait part du souhait de désigner une rue d'Eyragues « Abbé Louis Bonjean ». Le Conseil Municipal propose l'impasse de l'hôtel de ville.

• Association Familles de France

Le Président adresse des remarques sur la parution des articles dans le bulletin municipal et l'Iraguen.

• Grippe H1N1

Un courrier du Ministère de l'Intérieur indique les mesures à prendre ainsi que les services qui pourraient être mobilisés en cas de propagation de la grippe H1N1.

• Courriers de remerciements

- La Commune de Messanges, pour le don effectué suite à la tempête Klaus.
- La FNACA et l'Amicale Sportive pour la subvention communale
- La commune de Sorgues pour le prêt de barrières taurines
- Ghislaine HUMBLET, suite au décès de sa maman

- **C.C.A.S.**

Louis ROSELLO fait part des péripéties et des difficultés d'une maman accompagnée de ses deux jeunes enfants.

Odile POUJOL signale qu'un bâtiment rue du clocher est occupé de façon illicite.

- **Communication**

Aurélie CHOMETTE informe qu'une quinzaine de personnes étaient présentes à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une présentation du village, la remise des plans et un pot de l'amitié leur ont été offerts.

Michel GAVANON demande que la photo du nouveau Conseil Municipal soit installée avec les autres, dans la salle du Conseil.

Le panneau d'information est commandé ; il serait bien qu'il soit géré depuis la Mairie.

Le plan de ville peut être distribué.

Il propose de faire un article dans l'Eiraguen consacré aux projets communaux présentés pour l'obtention d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

- **Environnement**

Patrick DELAIR souligne que le fleurissement des jardinières et l'installation des suspensions sont terminés.

L'étude pour l'installation des WC publics se poursuit.

Une réunion des commerçants a eu lieu en Mairie le 6, concernant l'aménagement de l'avenue Henri Barbusse. Elle s'est déroulée en 4 étapes :

- Une présentation des projets communaux et de la réflexion sur le stationnement
- La volonté communale de préserver le commerce local de proximité par, notamment le refus des demandes d'implantation de grandes surfaces
- Les objectifs de l'aménagement de l'avenue : la sécurité des piétons, la limitation de vitesse sur la grande ligne droite, la séparation du réseau pluvial pour éviter les inondations du centre et l'augmentation des places de stationnement
- Un tour de table des participants : majoritairement favorables à la sécurité, au stationnement ainsi qu'au maintien du flux entrant car les voitures qui passent contribuent à la réalisation de leur chiffre d'affaire. Ils préconisent majoritairement un double sens et sont partagés pour l'instauration d'une zone bleue.

Une réunion d'informations va être programmée avec les riverains de cette avenue.

David MARCEL et Patrick DELAIR se sont rendus à la remise des récompenses des villages fleuris. Deux communes des Bouches-du-Rhône ont été promues de la première à la deuxième fleur, dont Eyragues, et 5 communes promues en PACA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

RESULTATS DES EUROPEENNES 2009

Listes	B1T1	B1T2	B2T1	B2T2	Bureau 1	%	Bureau 2	%	Eyragues	%
BENHAMMIAS (MODEM)	13	17	27	20	30	5,4%	47	7,6%	77	6,6%
LE PEN (FN)	35	36	38	46	71	12,8%	84	13,7%	155	13,2%
CHAUVIN (SOLIDARITE-LIBERTE)	0	0	0	1	0	0,0%	1	0,2%	1	0,1%
MEDEVILLE (UNION DES GENS)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
ARTHAUD (LO)	3	1	1	3	4	0,7%	4	0,7%	8	0,7%
VIANES (DEBOUT LA REPUBLIQUE)	3	8	7	6	11	2,0%	13	2,1%	24	2,1%
RIVASI (EUROPE ECOLOGIE)	44	37	49	57	81	14,6%	106	17,2%	187	16,0%
GARINO (ESPERANTO)	0	1	1	1	1	0,2%	2	0,3%	3	0,3%
DUFRENEY (EUROPE UTILE)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
JENAR (NPA)	18	16	13	8	34	6,1%	21	3,4%	55	4,7%
RICERCHI (COMMUNISTES)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
GROSSETETE (UMP)	92	85	92	86	177	31,9%	178	28,9%	355	30,3%
GAUTRON (EUROPE C'EST VOUS)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
VERGIAT (FRONT DE GAUCHE)	18	14	8	10	32	5,8%	18	2,9%	50	4,3%
BARIOL (NON VIOLENCE)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
HAMEL (FRANCE ROYALE)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
LOUIS (PROTEGER L'EMPLOI)	19	17	20	18	36	6,5%	38	6,2%	74	6,3%
LALANNE (ALLIANCE ECOLOGISTE)	12	7	14	17	19	3,4%	31	5,0%	50	4,3%
VITAL (EUROPE DECROISSANCE)	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PEILLON (PS)	28	27	34	34	55	9,9%	68	11,1%	123	10,5%
ESPINOSA (RESISTANCE)	2	2	4	0	4	0,7%	4	0,7%	8	0,7%
Blancs	7	10	15	8	17	3,0%	23	3,6%	40	3,3%
TOTAL	294	278	323	315	572	100%	638	100%	1 210	100%
Nuls	6	3	3	5	9		8		17	

TOTAL DE VOTES 1 227